

HEBERGEMENT NON CLASSÉ ou EN ATTENTE DE CLASSEMENT

Nom du propriétaire / gestionnaire :

Mail :

Téléphone :

Nom de l'hébergement :

Adresse hébergement:

Catégorie :

EXEMPLE DE CALCUL :

2 adultes et 2 enfants séjournent 7 nuits dans un meublé non classé. Le séjour coûte 300€.

Montant de la nuitée par personne $(300\text{€} / 7 \text{ nuits}) / 4 \text{ personnes} = 10,71\text{€ par personne}$

Montant de la taxe par personne assujettie et par nuit $10,71\text{€} \times 7.20\% = 0.77$ par nuit et par personne

Montant taxe de séjour à reverser $0.77€ \times 7 \text{ nuits} \times 2 \text{ adultes} = 10.78€$

▲ Le taux s'applique par nuit et par personne dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité

Montant du loyer	Nombre de nuits	Nombre de personnes totales	Montant de la nuitée par personne	Taux 7.20%	Montant de la taxe de séjour par personne assujettie et par nuit	Nombre de personnes Assujetties	Nombre de nuits	Montant total de la taxe de séjour à reverser	Nombre de personnes exonérées
300	7	4	(300/7)/4=10.71€	X 0.072	10.71x0.072= 0.77€	2	7	0.77x2x7=10.78€	- Mineurs - Titulaires d'un contrat de travail saisonnier sur le territoire du Pays de Tarascon - Bénéficiaires d'un hébergement d'urgence - Occupants de locaux dont le loyer est inférieur à 1€
				X 0.072					2
				X 0.072					
				X 0.072					
				X 0.072					
				X 0.072					
				X 0.072					
				X 0.072					
				X 0.072					
TOTAL									

IL EST IMPERATIF D'EFFECTUER UN BORDEREAU DE RECOUVREMENT POUR CHAQUE HEBERGEMENT

Règlement : ESPECES – CHEQUES (à l'ordre Taxe de séjour – CC du Pays de Tarascon) – **MANDAT ADMINISTRATIF** *(Rayer la mention inutile)*

A adresser à la Communauté de Communes du Pays de Tarascon – 16, Place Jean Jaurès – 09400 TARASCON/ARIEGE **AVANT LE 24 AVRIL 2026**

Je soussigné(e) M. m'engage sur l'honneur quant à la véracité des renseignements fournis.

A Le

SIGNATURE